Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 078-217802172-20250711-DEC25_035-CC

2025/
Commune d'Epône - Décision N°25/035
3.3 Domaine et patrimoine -Location

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 25-035

AVENANT - FERMAGE DE TERRES AGRICOLES AU LIEUDIT « LA GARENNE »

Prise en application de la délibération N° 23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 son article L.2122-22 alinéa 5 par lequel le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu la délibération n°24-012 du 3 avril 2024, le Conseil Municipal autorise la cession de la parcelle B157, découpage de l'ancienne parcelle B133, et des parcelles B159, B160, B161, B163, B164 et B165, sous découpage de l'ancienne parcelle B136 ;

Vu la décision 2020/023 du 26 août 2020 de signer le bail à ferme au nom de la SARL « LES JARDINS AUX MOUTONS représentée par Madame Hélène SCHENKER, pour une durée de neuf années à compter du 1er août 2020, pour l'exploitation de son activité.

Considérant, que ces terres agricoles situées au lieudit « la Garenne » représentent une nouvelle superficie de 3 ha 44 a 44 ca ;

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant du bail à la ferme avec le nouveau découpage parcellaire au nom de la SARL « LES JARDINS AUX MOUTONS » représentée par Madame Hélène SCHENKER, les termes du bail du 22 juillet 2020 restent inchangés.

Article 2 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines
Le 25 JUIL. 2025
Et publié/affiché le 25 JUIL. 2025
Et Notifié le 25 JUIL. 2025

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPÔNE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône

Fait à Epône, le 11 juillet 2025

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPÔNE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône

HÔTEL DE VILLE
90, avenue du professeur Émile Sergent, 78680 Épône
Tél. 01 30 95 05 05
epone.fr